



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/02

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 30

Date de convocation  
7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON	

Absents :	Pascal GUISSET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Objet : Dénomination d'une voie

Rapporteur : Pascal GUISSET

Dans le cadre de l'opération portant sur la construction de 9 lots à bâtir sur les parcelles cadastrées section E n° 619 et n° 620, il convient de dénommer la voie existante desservant à ce jour uniquement du stationnement public (annexe 1.2).

Dans la continuité des noms attribués aux rues situées dans ce quartier de la ville, (noms liés à la manufacture de Voiles), Il est proposé de dénommer la future voie de la façon suivante :

- **Chemin du lin**

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux réunie en date du 31/05/2022,

Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la proposition de dénomination,
- Précise que la nouvelle voie sera renseignée sur la Base Adresse Locale de la collectivité.

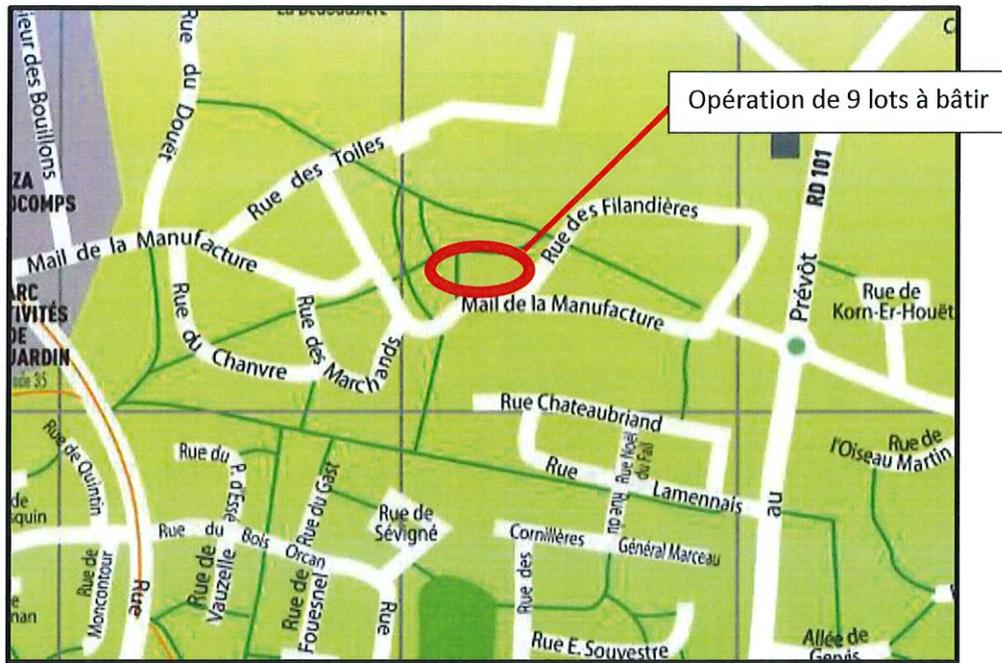
Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves-RENAULT

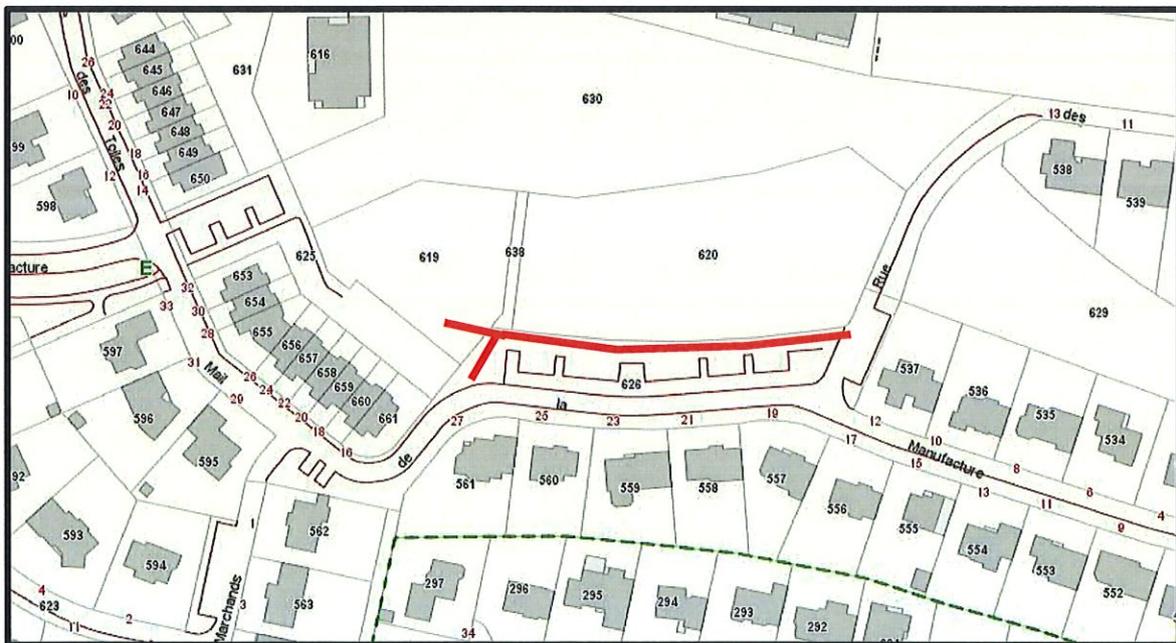




Dénomination d'une voie – Chemin du lin



— Chemin du lin (accessible depuis le mail de la manufacture et la rue des filandières – desservira du stationnement public + 9 lots)







## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/03

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 30

Date de convocation  
7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON	

Absents :	Pascal GUISSET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

**Objet** : Echange de parcelles sans soulte – Commune de Saint-Aubin du Pavail

Rapporteur : Laëtitia MIRALLES

Dans le cadre de l'aménagement de liaisons douces sur la commune de Saint-Aubin du Pavail - antérieurement à la création de la commune nouvelle - il avait été acté l'échange de parcelles entre la commune historique de Saint-Aubin du Pavail et la Ferme équestre du Pavail.

Afin de régulariser cet échange, il est proposé que la commune nouvelle de Châteaugiron cède à la Ferme équestre du Pavail, la parcelle cadastrée 254 section ZE n° 178 d'une contenance de 2 423m<sup>2</sup> en contrepartie des parcelles cadastrées 254 section ZE n° 169, 171 et 195 d'une contenance totale de 2 479m<sup>2</sup>.

Le service des domaines a été interrogé sur la valeur de la parcelle cadastrée 254 section ZE n°178, celle-ci a été estimée à 0.68 €/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10%. La cession de cette parcelle faisant partie d'un échange global ayant pour but de régulariser l'accord précédemment conclu entre la commune de Saint-Aubin du Pavail et la Ferme équestre du Pavail et portant sur des parcelles de taille équivalente, Il est proposé de ne pas suivre l'avis des Domaines (annexe 1.3) et de procéder à un échange sans soulte de part ni d'autre.

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de procéder au déclassement de la parcelle 254 ZB n°178, celle-ci faisant partie du domaine privé de la commune.

Vu l'extrait du plan cadastral joint (annexe 2.3)

Vu le plan de bornage établi par M. Quarta géomètre-expert (annexe 3.3),

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 31 mai 2022,

Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de procéder à l'échange des parcelles présentées dans les conditions précisées ci-dessus soit sans soulte de part ni d'autre,
- Charge M. Le Maire de signer les actes et toutes les pièces afférentes à cet échange,
- Précise que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notariés sont à la charge de la collectivité.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT







RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 16/05/22

Direction régionale des Finances Publiques de de  
Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP72102  
35021 Rennes cedex 9

téléphone : 02 99 66 29 11

mél. : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Philippe PLACIER

téléphone : 02 99 66 29 11

courriel : philippe.placier1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : **2022-35069-33371**

Le Directeur régional des Finances publiques  
de Bretagne et du département d'Ille et  
Vilaine

à

Monsieur Le Maire  
Commune de Chateaugiron  
Hôtel de Ville Boulevard Julien et Pierre  
Gourdel 35410 Chateaugiron

A l'attention de Madame Cochard

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Parcelle non bâtie

Adresse du bien :

La guinays Saint-Aubin du Pavail 35410  
Chateaugiron

Département :

Ille-et-Vilaine

Valeur vénale :

La valeur vénale peut être estimée à  
1 450 €. Avec une marge d'appréciation  
de 10 %.

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 22 JUN 2022

ID : 035-200064483-20220613-2022\_06\_13\_03-DE

## 1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Chateaugiron Hôtel de Ville Boulevard Julien et Pierre Gourdel 35410 Chateaugiron

A l'attention de Madame Cochard

## 2 - DATE

de consultation : 27/4/2022

de réception : 27/4/2022

de visite :

de dossier en état :

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession dans le cadre d'un échange.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle non bâtie cadastrée 254 ZE n° 178 d'une contenance totale de 24a 23 ca , sise La guinais Saint-Aubin du Pavail 35410 Chateaugiron

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

-nom du propriétaire : Commune de Chateaugiron Hôtel de Ville Boulevard Julien et Pierre Gourdel 35410 Chateaugiron.

- situation d'occupation : Bien évalué libre ou loué. En cas d'occupation, prévoir un abattement de 10%.

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

Chateaugiron Le PLU a été approuvé par délibération municipale en date du 07 octobre 2019 et complété par délibération municipale en date du 20 janvier 2020. La zone Aest une zone de protection en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. La zone A, comprend les secteurs suivants: -le secteur Aacorrespond aux secteurs agricoles, -le secteur Ablié à la proximité d'un centre équestre, -le secteur Aslié à un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Non recherché

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale peut être estimée à 1 450 €. Avec une marge d'appréciation de 10 %.

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

## 10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 22 JUIN 2022

ID : 035-200064483-20220613-2022\_06\_13\_03-DE

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques  
et par délégation,



Placier Philippe  
Inspecteur Evalueur

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



Annexe 2 du point 3

Département :  
ILLE-ET-VILAINE

Commune :  
CHATEAUGIRON

Section : ZE  
Feuille : 254 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/05/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
Reçu en préfecture le 20/06/2022 par le fonctionnaire suivant :

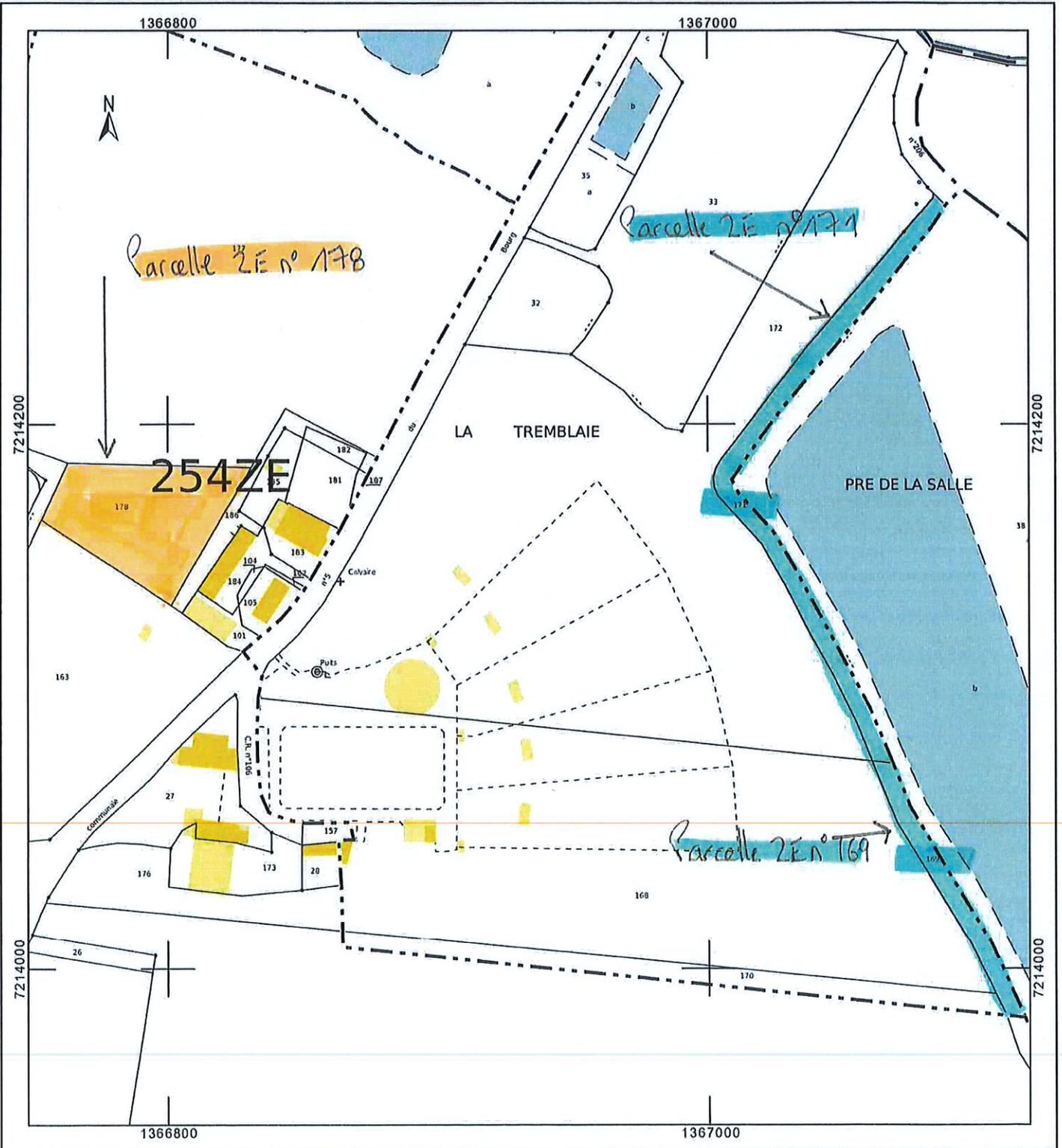
Affiché le **22 JUIN 2022**

PTGC 2 - Bd Magenta BP 12301 35023  
ID : 035-200064483-20220613-2022\_06\_13\_03-DE

tél. 02 99 29 37 55 -fax  
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Annexe 3 du point 3

**QUARTA**  
 GEOMETRE-EXPERT  
 AGENCE DE ST-JACQUES DE LA LANDE  
 123 rue du Temple de Blois  
 35135 SAINT-JACQUES DE LA LANDE  
 Tél : +33 (0)2 99 30 12 12  
 contact@quarta.fr

WWW.QUARTA.FR  
 Saint Aubin du Pavail  
 "La Tremblaie"  
 Référence Cadastre: ZE 172

PLAN  
 DE DIVISION

PROPRIETAIRES:  
**M. et Mme HALET**  
 ACQUEREUR:  
 Commune de Chateaugiron

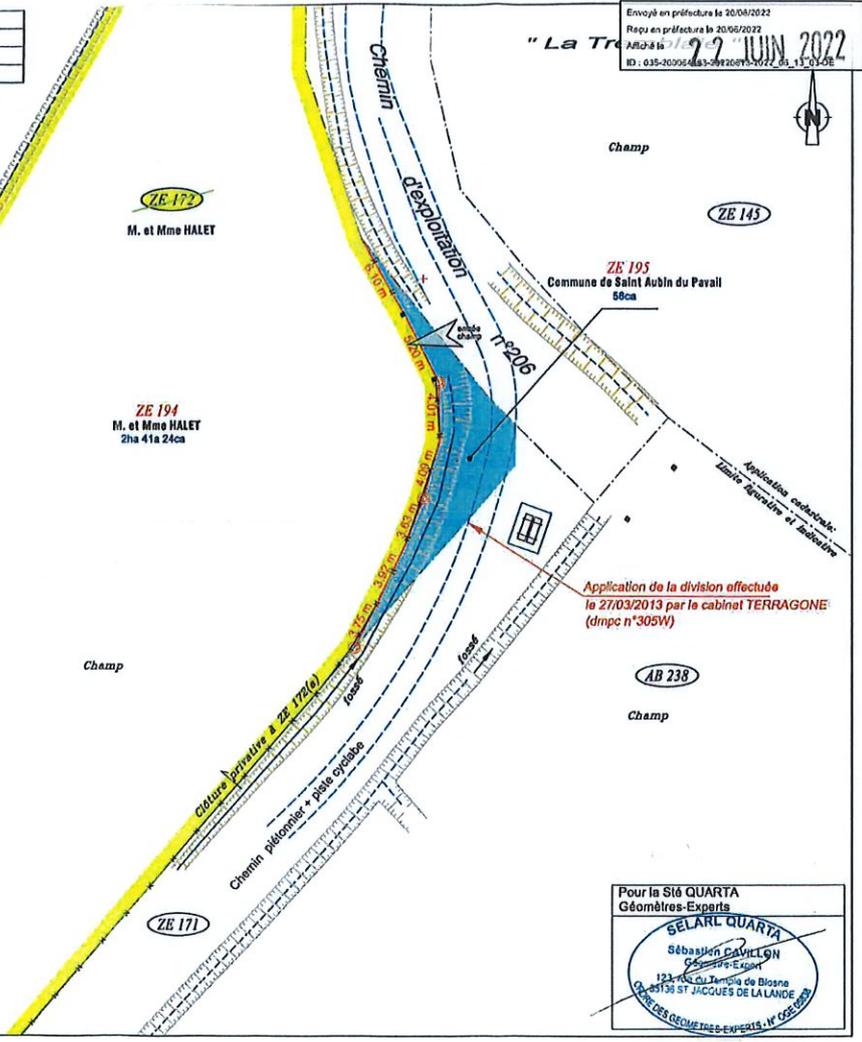
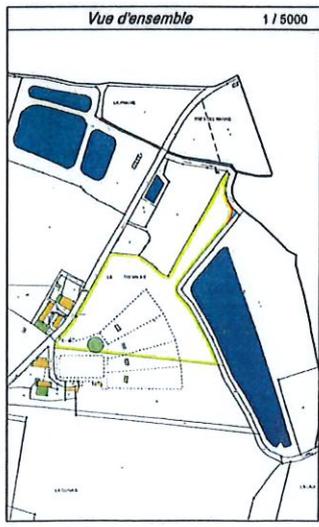
IMPORTANT: Toutes les limites matérialisées par les bornes ou bornes mises en place par ce présent document sont contractuelles entre les parties concernées désignées. Les autres limites ou cotations de délimitation à celles-ci sont indicatives et devront faire l'objet d'un bornage contradictoire.

— Limite divisoire / de propriété  
 - - - Limite figurative sans valeur juridique (n'a pas fait l'objet de bornage ou de contrôle de bornage)

- LEGENDE
- ✚ Borne
  - Piquet
  - Borne OGE nouvelle
  - Borne OGE existante
  - Clôture
  - ▨ talus / fossé
  - EDF
  - PIT
  - Lampadaire
  - Bouche d'eau
  - Compteur d'eau
  - Assainissement EU-EP

Dossier n°: SJ 2017 1472 A  
 Affilié autorisé par: F.GUILLEMAUD  
 Système Plani-métrique: L93-Zone 7 (CC48)  
 Système Altimétrique: NGF/IGN09  
 Echelle: 1 / 250

Indice	Date	Nature de l'opération
A	29/05/2017	Opération de terrain
B	20/06/2017	Plan projet de division
C	29/09/2017	Nouvelle numérotation cadastrale DMPC n° 328V



Envoyé en préfecture le 20/06/2022  
 Reçu en préfecture le 20/06/2022  
 Affiché le 27 JUN 2022  
 ID : 035-20205443-2022061022\_05\_15\_01-06

Pour la Sié QUARTA  
 Géomètres-Experts  
**SELARL QUARTA**  
 Sébastien DAVIGNON  
 Géomètre-Expert  
 123 rue du Temple de Blois  
 35135 ST-JACQUES DE LA LANDE  
 GEOMETRES-EXPERTS - IF OGE 0001





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

22 JUIN 2022

ID : 035-200064483-20220613-2022\_06\_13\_04-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/04

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Date de convocation

7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN	
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON	

<u>Absents :</u>	
Pascal GUISET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD	
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Objet : Rétrocession de la parcelle cadastrée section AI n° 295

Rapporteur : Laëtitia MIRALLES

Le propriétaire du 16 rue de Lorraine s'est rapproché des services de la Mairie afin de régulariser le statut de la parcelle cadastrée section AI n° 295 d'une contenance de 20m<sup>2</sup>. Propriété communale au cadastre, la parcelle – suite aux recherches et conclusions du géomètre - fait partie de la propriété d'origine située au 16 rue de Lorraine.

Il est donc proposé une procédure amiable suivant rédaction et publication d'un acte notarié. A noter qu'en raison de la présence d'un réseau d'eaux pluviales, une servitude sera créée et notifiée à l'acte.

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de procéder au déclassement de la parcelle AI n°295, celle-ci faisant partie du domaine privé de la commune.

**Vu l'extrait du plan cadastral joint (annexe 1.4)**

**Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 31 mai 2022,**

**Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- Décide de procéder à la rétrocession de la parcelle AI n° 295 au bénéfice du propriétaire du sis 16 rue de Lorraine,
- Décide de la constitution d'une servitude en raison du réseau d'eaux pluviales,
- Charge M. Le Maire de signer les actes et toutes les pièces afférentes à cette rétrocession,
- Précise que les frais découlant de cette procédure seront à la charge du bénéficiaire.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT





Annexe 1 du point 4

Département :  
ILLE-ET-VILAINE

Commune :  
CHATEAUGIRON

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/06/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

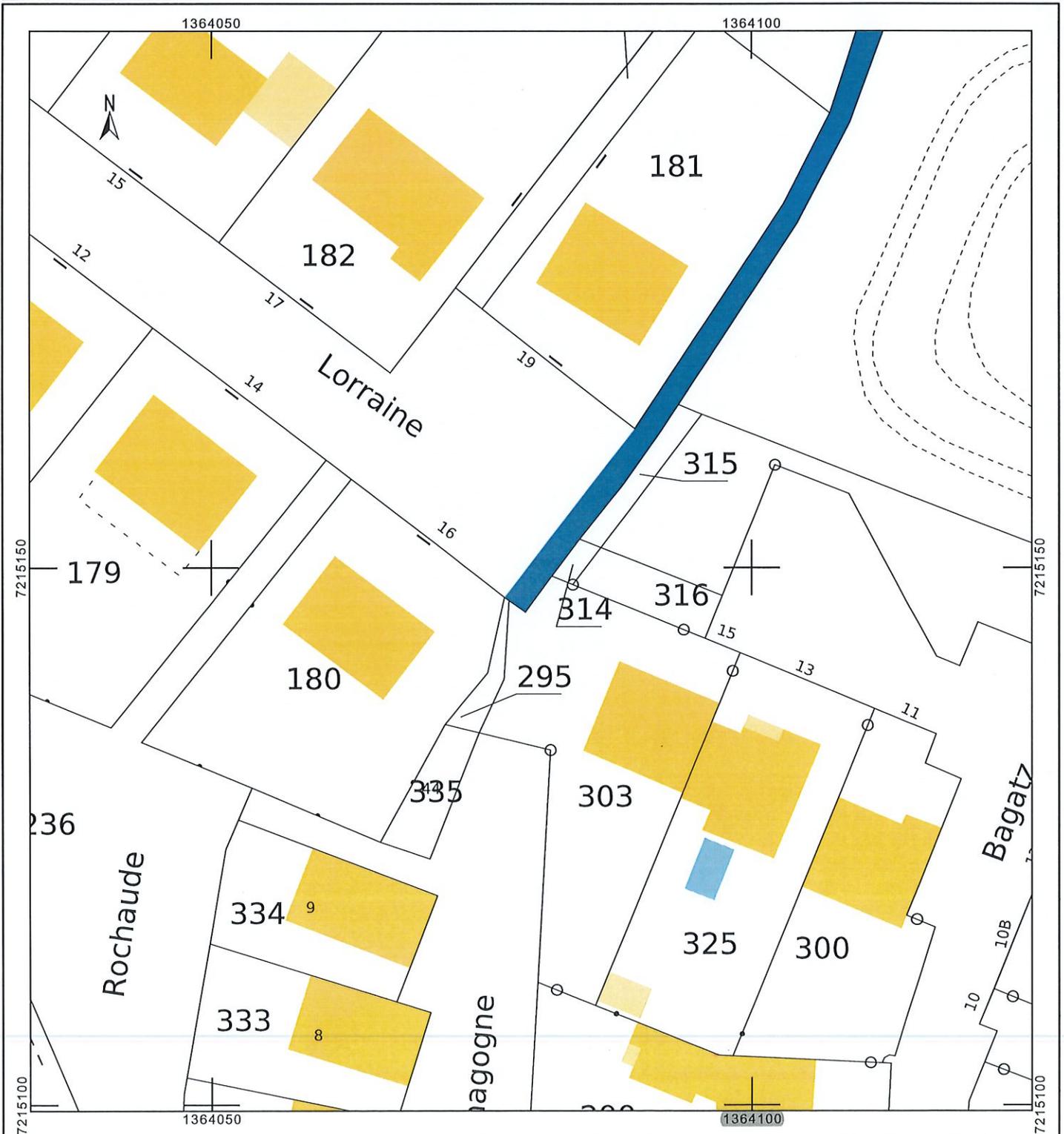
Affiché le 22 JUN 2022

ID : 035-200064483-20220613-2022\_06\_13\_04-DE

35023 RENNES Cedex 9  
tél. 02 99 29 37 55 -fax  
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/05

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Date de convocation

7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON	

Absents :	Pascal GUISSSET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

**Objet : Attribution d'une subvention à la Fondation du patrimoine**

Rapporteur : Jean-Pierre PETERMANN

Par délibération en date du 17 mai 2021, le Conseil municipal a validé l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine pour l'attribution de mesures financières relatives à des travaux de particuliers. Cet avenant prévoit un financement de 2% du montant des travaux labellisés par la Fondation du patrimoine.

Dans ce cadre, la Fondation du patrimoine sollicite la ville pour une aide complémentaire de 842 € sur un label octroyé l'an dernier au 31 rue du Porche. Il s'agit de travaux complémentaires pour la stabilisation de la maison suite à la mise en œuvre des travaux de maçonnerie et à la dépose de l'ancien enduit.

L'attribution de cette subvention fera l'objet d'une modification du budget commune 2022 par la Décision Modificative N° 1.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine pour l'attribution de mesures financières et fiscales relatives à des travaux de particuliers signée le 29 avril 2014,**

**Vu la délibération n° 2021/05/17/04 en date du 17 mai 2021 approuvant l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine,**

**Vu l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine signé le 10 juin 2021,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1<sup>er</sup> juin 2022,**

Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide l'attribution d'une subvention à la fondation du patrimoine d'un montant de 842 € dans le cadre de la convention de partenariat pour l'attribution de mesures financières et fiscales relatives à des travaux de particuliers, inscrit ces crédits par décision modificative N° 1 au budget de la commune (DM N° 1 inscrite à un autre point de la présente séance).

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT







Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/06

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 30

Date de convocation  
7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON	

Absents :	Pascal GUISSSET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

**Objet** : Modification de l'attribution d'une subvention à l'association « Guides de France et scouts de France »

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Suite à l'avis favorable des commissions communales, le Conseil Municipal, lors de la séance du 21 mars 2022, a approuvé par délibération N° 2022/03/21/08 le montant des subventions attribuées à chaque association pour l'année 2022.

Il est rappelé que lors des arbitrages des subventions, il avait été proposé une réflexion sur le montant de la subvention à l'Association « Guides de France et scouts de France », en fonction du nombre d'adhérents de Châteaugiron.

A l'issue des réflexions des 2 commissions, il est proposé de maintenir pour l'année 2022 les modalités de calcul précédentes, soit une subvention pour l'ensemble des adhérents à l'Association « Guides de France et scouts de France », soit 108 adhérents x 9,87 € = 1 065,96 € arrondi à 1 066 €.

Il convient donc d'acter ce changement par une délibération et, en vue du versement du reliquat soit 819 € à l'association « Guides de France et scouts de France », d'inscrire au budget primitif 2022 du budget principal les crédits supplémentaires par la décision modificative N° 1 (1 066 € - 247 € = 819 €).

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu l'avis de la commission Finances du 1<sup>er</sup> juin 2022,**

Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Guides de France et scouts de France », soit un montant de 819 €,
- inscrit ces crédits par décision modificative N° 1 au budget de la commune (DM N° 1 inscrite à un autre point de la présente séance).

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT







## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/07

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 30

Date de convocation  
7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON	

Absents :	Pascal GUISET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

**Objet : Décision modificative n°1 – Budget « Commune »**

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Au cours de l'année, suite à des évolutions législatives et/ou temporelles au niveau des projets notamment, des modifications du budget 2022 sont nécessaires afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Ainsi, le budget « Commune » 2022 se décompose comme suit :

	Budget primitif	Décision modificative N° 1	Budget total 2022
Fonctionnement	12 112 226,00 €	6 705,00 €	12 118 931,00 €
Investissement	10 383 624,00 €	68 194,00 €	10 451 818,00 €
Totaux	22 495 850,00 €	74 899,00 €	22 570 749,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes à la présente note (annexe 1.7).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2022,

Vu la délibération n°2022/03/21/29 du 21 mars 2022 portant approbation du budget primitif « Commune » 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1<sup>er</sup> juin 2022,

Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°1 du budget « Commune » 2022.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT







**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

VILLE DE CHATEAUGIRON

**BUDGET 2022**

Décision  
Modificative n° 1

CM du 13 juin 2022

COMPTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	Charges à caractère général	3 100,00 €	8 200,00 €	11 300,00 €
6232-422-9036	Fêtes et cérémonies - spectacle pour Animations Jeunesse St Aubin du Pavail	0,00 €	700,00 €	700,00 €
6236-314-9047	Animations de l'été de la ville (communication)	800,00 €	3 200,00 €	4 000,00 €
6237-33-9047	Plaquette culturelle (service communication)	2 300,00 €	2 300,00 €	4 600,00 €
6288-020-9001	Divers services extérieurs : Etude de poste pour 2 agents (prestation du CDG)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	247,00 €	1 661,00 €	1 908,00 €
6574-422-9064	Ajustement subvention pour association "Guides de France et scouts de France"	247,00 €	819,00 €	1 066,00 €
6574-324-9064	Subvention pour l'association "La Fondation du patrimoine"	0,00 €	842,00 €	842,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	-3 156,00 €	6 844,00 €
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>		<b>13 347,00 €</b>	<b>6 705,00 €</b>	<b>20 052,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>12 112 226,00 €</b>	<b>6 705,00 €</b>	<b>12 118 931,00 €</b>

COMPTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
74	Dotations et participations	1 130 000,00 €	6 705,00 €	1 136 705,00 €
7411-01-9064	Dotation forfaitaire	950 000,00 €	11 450,00 €	961 450,00 €
74127-01-9064	Fonds national de péréquation	180 000,00 €	-4 745,00 €	175 255,00 €
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>		<b>1 130 000,00 €</b>	<b>6 705,00 €</b>	<b>1 136 705,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>12 112 226,00 €</b>	<b>6 705,00 €</b>	<b>12 118 931,00 €</b>

COMPTES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
204 2041582-324-9011	Subventions équipements versés Travaux de mise en lumière du château par le S.D.E.	0,00 € 0,00 €	82 719,74 € 82 719,74 €	82 719,74 € 82 719,74 €
21 2158-020-9027	Acquisitions Immobilisations corporelles Désherbeuse	94 296,00 € 45 000,00 €	-21 400,00 € -45 000,00 €	72 896,00 € 0,00 €
2182-020-9065	Camion benne	35 000,00 €	12 000,00 €	47 000,00 €
2183-321-9030 2183-211-9003	Ordinateur Imprimante Multifonction laser (site Le Centaure)	650,00 € 180,00 €	650,00 € -12,00 €	1 300,00 € 168,00 €
2184-020-9001 2184-211-9003	Mobilier de bureau 2 armoires (Ecole le Centaure)	0,00 € 1 098,00 €	950,00 € 439,00 €	950,00 € 1 537,00 €
2184-212-9004	<b>Groupe scolaire LPG</b> Table-banc circulaire Bureau classe B et A5 Présentoir à livres Siège bureau professeur Table hexagonale Armoire rideau 198 x 90 cm 3 armoires à rideau 195 x 120 cm 3 tables de réunion	3 260,00 € 834,00 € 182,00 € 276,00 € 330,00 € 530,00 € 1 695,00 € 1 278,00 € 8 385,00 €	664,00 € 108,00 € 116,00 € 21,00 € 132,00 € 10,00 € 222,00 € 206,00 € 1 479,00 €	3 924,00 € 942,00 € 298,00 € 297,00 € 462,00 € 540,00 € 1 917,00 € 1 484,00 € 9 864,00 €
2184-212-9004	<b>Ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2022 Groupe scolaire LPG</b> Mobilier (Chaire de professeur, siège, présentoir à livres, armoire, tables, casier, chaises)	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
2184-255-9028 2184-255-9060 2184-255-9060	Meuble à chaussures (garderie - site le Centaure) Meuble à chaussures (temps du midi - site le Centaure) Tour à livres (temps du midi - site La Pince Guermière)	480,00 € 0,00 € 630,00 €	-480,00 € 576,00 € 124,00 €	0,00 € 576,00 € 754,00 €
2188-211-9003	<b>Ecole Le Centaure</b> Table à langer bois Garage en bois et dalles Bric maglc et polydron magnétique Mobilo Engrenages Château fort et figurines Figurines animaux Grande ferme et tapis Grande maison de poupée 4 acrobatic Roue de motricité Matrix Atelier d'écoute musical et d'expression	170,00 € 150,00 € 458,00 € 178,00 € 115,00 € 424,00 € 262,00 € 171,00 € 160,00 € 140,00 € 645,00 € 0,00 € 0,00 € 2 873,00 €	15,00 € 16,00 € -25,00 € 16,00 € 25,00 € 46,00 € 33,00 € 24,00 € 15,00 € 27,00 € 54,00 € 36,00 € 42,00 € 324,00 €	185,00 € 166,00 € 433,00 € 194,00 € 140,00 € 470,00 € 295,00 € 195,00 € 175,00 € 167,00 € 699,00 € 36,00 € 42,00 € 3 197,00 €
2188-412-9009	Achat but de football (terrain d'honneur)	0,00 €	2 050,00 €	2 050,00 €
23 2313-020-9040 2313-025-9053 2313-212-9004 2313-251-9042 2313-324-9011 2313-324-9011 2313-324-9011 2313-324-9011 2316-324-9053	Immobilisation en cours Chantier International des jeunes - progr. 2021 Réfection lavoir St Nicolas Ajust.marchés travx et M.O et révisions : ex. Paul Féval extension Locaux LPG Avenant 1 étude programmat* cuisine centrale - PREPROGRAM Restauration du donjon Réfection cheminée dans salle basse du donjon Trav. mise en lumière du Château par le S.D.E. Amélioration acoustique Salle Jean Berin Restauration oeuvre d'art (sculpture "Harmonie")	505 734,56 € 10 000,00 € 7 000,00 € 377 418,82 € 7 896,00 € 15 700,00 € 0,00 € 82 719,74 € 5 000,00 € 0,00 €	6 874,26 € -10 000,00 € 3 000,00 € 53 798,00 € 5 352,00 € 12 000,00 € 17 500,00 € -82 719,74 € 6 694,00 € 1 250,00 €	512 608,82 € 0,00 € 10 000,00 € 431 216,82 € 13 248,00 € 27 700,00 € 17 500,00 € 0,00 € 11 694,00 € 1 250,00 €
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>		<b>600 030,56 €</b>	<b>68 194,00 €</b>	<b>668 224,56 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>10 383 624,00 €</b>	<b>68 194,00 €</b>	<b>10 451 818,00 €</b>

COMPTES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
13 1341-212-9004	Subvention d'investissement DETR Extension La Pince Guermière	0,00 € 0,00 €	54 000,00 € 54 000,00 €	54 000,00 € 54 000,00 €
16 1641-020-9064	Emprunts et dette assimilées Emprunts en euros	1 942 731,44 € 1 942 731,44 €	14 194,00 € 14 194,00 €	1 956 925,44 € 1 956 925,44 €
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>		<b>1 942 731,44 €</b>	<b>68 194,00 €</b>	<b>2 010 925,44 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>10 383 624,00 €</b>	<b>68 194,00 €</b>	<b>10 451 818,00 €</b>





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 13 juin 2022

N° 2022/06/13/08

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

Date de convocation  
7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Gilles SEILLIER	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTER
Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT
Olivier BODIN	Schirel LEMONNE		

Absents :	Pascal GUISET absent excusé donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Christian NIEL absent excusé donne pouvoir à Chantal LOUIS	Bertrand TANGUILLE absent excusé
Vincent BOUTEMY absent excusé	Laëtitia JURVILLIER absente excusée donne pouvoir à Gilles SEILLIER
Patrick TASSART absent excusé	Arnaud RADDE absent excusé donne pouvoir à Schirel LEMONNE
Emeline HENON ne prend pas part au vote	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

**Objet : Décision modificative n°1 – Budget annexe « Auberge du Pavail »**

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Au cours de l'année, suite à des évolutions législatives et/ou temporelles au niveau des projets notamment, des modifications du budget 2022 sont nécessaires afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Ainsi, le budget annexe « Auberge du Pavail » 2022 se décompose comme suit :

	Budget primitif	Décision modificative N° 1	Budget total 2022
Fonctionnement	9 100,00 €	100,00 €	9 200,00 €
Investissement	54 921,00 €	2 100,00 €	57 021,00 €
Totaux	64 021,00 €	2 200,00 €	66 221,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes à la présente note (annexe 1.8).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget annexe « Auberge du Pavail » 2022,

Vu la délibération n°2022/03/21/36 du 21 mars 2022 portant approbation du budget primitif annexe « Auberge du Pavail » 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1<sup>er</sup> juin 2022,

Après en délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « Auberge du Pavail » 2022.

Pour Copie Conforme  
Le Maire,

Yves RENAULT





Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le

22 JUN 2022

ID : 035-200064483-20220613-DM1\_22\_AUBERGE-BF



# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## AUBERGE DU PAVAIL

## BUDGET 2022

### Décision modificative N° 1

CM du 13 juin 2022

## FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

COMPTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	<b>Charges à caractère général</b>	400,00 €	100,00 €	500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	400,00 €	100,00 €	500,00 €
	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>	400,00 €	100,00 €	500,00 €
	<b>TOTAL BUDGET</b>	9 100,00 €	100,00 €	9 200,00 €

COMPTES	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
042	<b>Opération d'ordre transfert entre sections</b>	250,00 €	100,00 €	350,00 €
777	Quote part des subventions d'investissement...	250,00 €	100,00 €	350,00 €
	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>	250,00 €	100,00 €	350,00 €
	<b>TOTAL BUDGET</b>	9 100,00 €	100,00 €	9 200,00 €

COMPTES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
16	<b>Remboursement d'emprunts et dettes</b>	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	250,00 €	100,00 €	350,00 €
139151	Subvent° d'invest. transférée au cpte de résultat	250,00 €	100,00 €	350,00 €
	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>	250,00 €	2 100,00 €	2 350,00 €
	<b>TOTAL BUDGET</b>	54 921,00 €	2 100,00 €	57 021,00 €

COMPTES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	40 174,01 €	2 100,00 €	42 274,01 €
1641	Emprunts	40 174,01 €	1 220,00 €	41 394,01 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	880,00 €	880,00 €
	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>	40 174,01 €	2 100,00 €	42 274,01 €
	<b>TOTAL BUDGET</b>	54 921,00 €	2 100,00 €	57 021,00 €